



INTERVENTION au CESER Nouvelle-Aquitaine

TELETRAVAIL

Monsieur le Président,
Cher(e)s collègues

Le groupe UNSA tient à saluer le rapport du CESER Nouvelle Aquitaine sur le télétravail, fruit de l'investissement de plusieurs commissions qui ont parfois abandonné, temporairement, leurs dossiers en cours, pour contribuer à cette rédaction, afin de répondre, en un temps record, à la saisine du Conseil Régional.

Les mesures prises par le gouvernement, cette année, en raison de la pandémie qui touche aux conditions de travail d'une grande partie de la population ont imposé aux employeurs, qu'ils soient publics ou privés de recourir massivement au télétravail.

Cette organisation du travail, possible en temps ordinaire avec un statut juridiquement encadré est donc récemment devenue contrainte pour beaucoup sans règles précises et négociées.

Au delà de cette période sanitaire exceptionnelle, le télétravail, interroge l'organisation du travail ; il n'est ni un droit, ni une obligation, que ce soit pour le travailleur ou l'employeur, et doit comporter un caractère doublement volontaire.

C'est pourquoi, un dialogue social constructif est une des clés de la réussite de sa mise en œuvre, sur du long terme. Il doit pouvoir s'appuyer sur le récent accord national sur le télétravail qui même s'il n'est pas normatif peut servir de base de négociation dans les entreprises et les administrations.

Pour l'UNSA, contrairement à ce qui peut être parfois actuellement observé, cette démarche doit s'intégrer dans une politique d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé des travailleurs, considérant les situations particulières des professionnels en situation de handicap. De ce fait, il doit être encadré dans des accords et faire l'objet d'évaluations régulières notamment des risques psychosociaux.

En effet, il s'agit de veiller au maintien des relations sociales et professionnelles conditionnées à une alternance télétravail/travail en présentiel, à la bonne articulation

entre vie privée et vie professionnelle prenant notamment en compte le droit à la déconnexion, à la mise à disposition et au financement par l'employeur des outils et des équipements (ergonomie du poste de travail, téléphone, ordinateur) mais aussi à la participation de l'employeur au financement d'abonnements chez des opérateurs téléphoniques en cas de travail au domicile.

Il s'agira de se doter aussi de réels moyens de garantir le droit à la déconnexion, le cas échéant en se dotant d'outils adaptés et observants, ce qu'ont su faire d'autres pays européens plus avancés que nous sur le sujet.

La formation initiale et continue à cette nouvelle organisation du travail doit constituer un effort récurrent et durable :

- Celle du collaborateur : gestion de l'autonomie, droit à la déconnexion, exercice du travail collaboratif au sein des équipes...
- Celle de l'encadrement : rénovation des pratiques managériales, processus à utiliser, accompagnement bienveillant des télétravailleurs...

Pour permettre à tous ceux qui le souhaitent d'avoir accès au télétravail, il est nécessaire pour l'UNSA que le Conseil Régional poursuive d'une part le développement des lignes Internet à très haut débit sur tout le territoire de la Région et d'autre part facilite l'implantation de tiers lieux, ce qui contribuerait pour partie à un aménagement du territoire plus équilibré et à réduire la fracture numérique territoriale tout en conservant du lien social.

Au-delà d'investissements ponctuels, la question des contours futurs de l'économie impactée par le numérique reste entière. Quelle stratégie la Région définira-t-elle face au foisonnement d'initiatives qui impactera négativement l'environnement ? Quel accompagnement, quel conseil ?

Avec le télétravail, des progrès considérables pourraient être accomplis en termes de droits sociaux individuels mais également collectifs, qu'il s'agisse de lutte contre la pollution, de développement de l'attractivité de certains métiers et de bassins d'emploi éloignés des grandes agglomérations. Aujourd'hui, il est un impératif pour lutter contre l'épidémie. Demain, faisons en sorte qu'il représente une chance plus qu'une menace pour les salariés et qu'il ne crée pas de fracture supplémentaire entre eux.

Le groupe UNSA votera le rapport

Pour le Groupe UNSA NA
Philippe DESPUJOLS